

Depuis avril 2009 et la reconnaissance de sa charte « Montagne de Reims Objectif 2020 » en " Agenda 21 local ", le Parc naturel régional de la Montagne de Reims incite les communes de son territoire à décliner les principes du développement durable dans leurs actions.

Type de document : Communiqué de presse

Nombre de pages : 1

Auteur(s) :

Montagne de Reims

Année du document : 2012

Dernière mise à jour : 10/09/2012

Tags :

[Protection de l'environnement](#) ^[1]

Parc:

Montagne de Reims

Lien :

[Télécharger le document](#) ^[2]

Document(s) lié(s) :

[Présentation du guide inventons les communes de demain...](#) ^[3]

Expérience(s) liée(s) :

[Guide opérationnel de déploiement d'une politique de développement durable](#) ^[4]

Source URL: <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/content/inventons-les-communes-de-demain>

Liens

[1] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/protection-de-lenvironnement>

[2] https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/archive_avant_2016/142533/M/MRGuideAgenda21local_CP.pdf

[3] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/presentation-du-guide-inventons-les-communes-de-demain>

[4] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/experience/guide-operationnel-de-dploiement-dune-politique-de-developpement>